



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 janvier 2024

Délibération 2024006

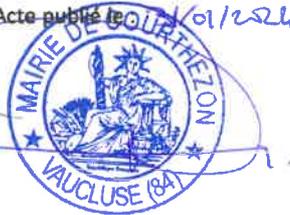
Date de convocation : 24/01/2024

Membres en exercice : 29

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 30/01/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le 30 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET
Paul CHRISTIN pouvoir à Anne-Marie PONS
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU
Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT
Julien LENZI pouvoir à Alexandra CAMBON
Marie SABBATINI pouvoir à Corinne MARTIN

Absents :

Marjorie BOUCHON
Catherine ZDYB
Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

INTERCOMMUNALITÉ / RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AGENCE D'URBANISME RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE (AURAV)

La CCPOP (Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence) est adhérente à l'AURAV qui offre à ses membres son expertise sur les questions d'aménagement et de développement des territoires.

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et au Code de l'Urbanisme, les agences d'urbanismes, transmettent chaque année leur rapport d'activités aux collectivités adhérentes.

C'est ainsi que l'AURAV a transmis son rapport annuel 2022 à la CCPOP qui en a pris acte par délibération 230/2023 le 13/11/2023.

Cette délibération et ce rapport sont ensuite transmis aux Communes de la CCPOP pour que leurs Conseils municipaux puissent à leur tour prendre acte de ce rapport annuel sur les activités de l'AURAV.

Cette communication a ainsi été réalisée par la CCPOP auprès de la Commune de Courthézon le 13/12/2023, pouvant donner possibilité de présentation pour prise d'acte en Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 132-6,

Vu la délibération 230/2023 du Conseil communautaire de la CCPOP du 13/11/2023,

Vu le Rapport d'activité 2022 de l'AURAV,

Considérant qu'il appartient aux Communes membres de la CCPOP de prendre acte de ce rapport,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de l'AURAV.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an...
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET

